



Communiqué de presse

Vendredi 8 décembre 2023

Anne Hidalgo détaille les modalités de la votation citoyenne pour la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des SUV

La Ville de Paris organise le 4 février prochain une votation sur la place des SUV les plus lourds encombrants et polluants dans la capitale. Le vote sera ouvert à tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales.

Depuis dix ans, la place de la voiture individuelle a diminué à Paris du fait d'une politique volontariste de l'exécutif parisien. Mais, dans le même temps, la taille et le poids moyens des véhicules n'ont eu de cesse d'augmenter en raison du développement exponentiel des SUV. Ces derniers, qui représentent désormais 40% des ventes, présentent de nombreux problèmes de pollution de sécurité et de partage équitable de l'espace public.

La proposition faite aux Parisiennes et Parisiens est de créer un tarif spécial pour les gros véhicules pour limiter leur présence dans la ville et les nuisances qu'ils génèrent.

Cette votation se veut un message adressé aux constructeurs automobiles. Leur course au profit, qui consiste à vendre délibérément des véhicules toujours plus gros, plus consommateurs et plus chers, met en péril la transition écologique. Avec cette votation les Parisiens peuvent choisir d'apaiser leur espace public mais aussi défendre un nouveau modèle de société.

La question qui devrait être tranchée par le vote sera :

« Pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes et polluantes ? »

LES CONTOURS DE LA MESURE

Quelle est la mesure proposée ?

- La proposition de la création d'un tarif spécifique de stationnement destinée aux véhicules lourds, polluant et encombrants, la Ville de Paris propose un triplement des tarifs de stationnement visiteur pour les véhicules concernés ce qui donnera :
 - Paris centre à Paris 11^e : 18 euros par heure
 - Paris 12^e à Paris 20^e : 12 euros par heure

Qui sera concerné par la mesure ?

- Les visiteurs détenteurs d'un SUV dépassant les seuils de poids :
- - 1.6T pour les véhicules thermiques et hybrides rechargeables
- - 2T pour les véhicules électriques

Qui ne sera pas concerné par la mesure ?

- Les résidents parisiens et les professionnels sédentaires stationnés dans leur zone de stationnement autorisée
- Les chauffeurs de taxi dans les stations dédiées
- Les artisans, professionnels de santé et éligibles au tarif pro
- Les PMR et titulaires d'une carte mobilité Inclusion- stationnement
- Les personnes stationnant après 20h les jours de semaine et dimanche toute la journée

LES MODALITÉS DE VOTE ET DE PARTICIPATION À LA VOTATION

Comment participer à la votation ?

- La votation sera organisée le 4 février 2024 dans tous les arrondissements de la capitale
- Le vote sera exclusivement physique et se déroulera entre 9h et 19h

Qui pourra voter ?

- Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales, qu'ils soient français ou ressortissants communautaires (inscrits sur la liste électorale complémentaire pour les élections municipales).
- Pour participer à la votation vous devez être inscrits sur les listes électorales.
- La date limite d'inscription sur les listes est fixée au lundi 8 janvier 2024. Retrouvez toutes les informations pour vous inscrire sur [Paris.fr](https://paris.fr).

Où voter ?

- Le vote s'effectuera dans l'arrondissement correspondant à l'adresse d'inscription sur les listes électorales.
- Les 36 lieux de vote seront installés dans la capitale, et 223 bureaux de votes répartis dans tous les arrondissements de Paris.
- Il ne sera pas possible de recourir à des procurations, en raison du statut municipal de la votation.
- Les opérations de vote seront supervisées par une commission de contrôle de la votation qui proclamera ses résultats.

Toutes les informations complémentaires pour s'inscrire et connaître les détails de la votation sont à retrouver sur le site paris.fr.



PLUS ou **MOINS** de SUV à Paris ?



Votez, le 4 FÉVRIER !

Plus d'informations sur paris.fr

Contact presse :

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr